

Dixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

12 juillet 2016

Français

Original : anglais

Genève, 29 août 2016

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Adoption des coûts estimatifs pour 2017

Coûts estimatifs

Onzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Note du secrétariat

1. La dixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 29 août 2016, a décidé de convoquer, pour une durée d'une journée, à une date restant à déterminer, la onzième Conférence des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette conférence, qui s'élèvent à 219 800 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.

GE.16-11934 (F) 260716 050816



* 1 6 1 1 9 3 4 *

Merci de recycler



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Onzième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à Genève en novembre 2017 (une journée)

(En dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	13 500							13 500
Traduction de la documentation		29 200		44 400	13 800			87 400
Services d'appui ¹						800		800
Divers ²							13 000	13 000
Total	13 500	29 200		44 400	13 800	800	13 000	114 700

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	114 700
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence :	
1)	Un P-3 pendant six mois	91 000
2)	Équipements, fournitures et publications	2 000
	Sous-total	93 000
	Dépenses d'appui au programme (13 % de B)	12 100
	Total B	105 100
	Total général (arrondi) A + B	219 800

* Au taux de USD 1 = CHF 0,967.

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars É.-U.

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash : 100 dollars ; secrétaire (1 x 2 jours) : 800 dollars ; commis à la distribution des documents (1 x 1 jour) : 400 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 11 700 dollars.